

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2083

15 juillet 2016

SOMMAIRE

AAM International S.à r.l.	99941	Assenagon S.A.	99938
AAM Luxembourg S.à r.l.	99941	Atert Optik S.à r.l.	99951
Aberdeen Property Funds SICAV-FIS	99949	Atlantic Explorator Company S.A.	99952
Abondance S.A. SPF	99949	Audisia SPF	99941
AEC Holdings (Lux) S.à r.l.	99942	AXA Alternative Participations Sicav I	99951
AEC (Lux) S.à r.l.	99941	AXA Alternative Participations Sicav II	99950
AGRE Debt I - Chiswick Holdings S.à r.l. ...	99942	Aztek S.A.	99950
Albavis S.A.	99942	B Collective S.A.	99951
Albion Investments S.A.	99943	European MidSoho S.à r.l.	99966
Alpha Advisory Company S.A.	99943	Interreg Judo Cooperation	99983
Altima Africa Luxco S.à r.l.	99944	LSF 18 S.à r.l.	99976
Altradius S.A.	99943	RedGreen S.A.	99952
Ambitious S.à r.l.	99947	Sapira S.A.	99984
AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation	99943	Scala International S.A.	99984
Arkess Sicav	99948	Securinov S.A.	99984
Arraxis S.A.	99949	Spruce Investment S.à r.l.	99952
Arvensis S.A.	99950	Videbaek Luxemburg S.A.	99976
Asc Design S.à r.l.	99947	Yue Man Lou S.à r.l.	99948
Aspen Capital S.A.	99952	Zeeuw1 de Luxembourg	99948
		Zito S.A.	99948

Assenagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.480.

Im Jahr zweitausend und sechzehn, am fünfundzwanzigsten Tag des Monats April,

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Sitz in Luxemburg,

Sind zu einer außerordentlichen Hauptversammlung (die Versammlung) zusammengetreten, die Aktionäre der „Assenagon S.A.“, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 1B, Heienhaff, Aerogolf Center, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 127.480 (die Gesellschaft).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch eine Urkunde vom 30. April 2007, aufgenommen von Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Sitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations mit Datum vom 26. Juni 2007 unter der Nummer 1264, ihre Satzung wurde zuletzt geändert durch eine Urkunde vom 30. März 2014, aufgenommen von Maître Jean-Joseph Wagner, wie vorbezeichnet, und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations mit Datum vom 19. Juni 2014 unter der Nummer 1589.

Versammlungsvorstand

Die Versammlung wird um 13 Uhr unter dem Vorsitz von Hans Günther Bonk, beruflich ansässig in München (Deutschland) eröffnet.

Derselbe ernennt zum Schriftführer und wählt als Stimmzähler Vassilios Pappas, beruflich ansässig in München (Deutschland).

Die Versammlung ernennt Vassilios Pappas, beruflich ansässig in München (Deutschland) zum.

Zusammensetzung der Versammlung

An der Hauptversammlung nahmen teil, diejenigen Gesellschafter, die mit Name, Vorname, Beruf und Adresse oder Firma und Sitz, sowie den jeweils von ihnen gehaltenen Aktien in der Anwesenheitsliste aufgeführt sind.

Die Anwesenheitsliste ist von jedem der Gesellschafter oder seinem jeweiligen Stimmrechtsvertreter unterzeichnet, sie wurde von den Mitgliedern des Vorsitzes niedergelegt und gezeichnet und nach Vorlesung durch den Notar, von diesem gezeichnet und der vorliegenden Urkunde als Anhang angefügt.

Die in der Anwesenheitsliste genannten Vollmachten wurden alle privatschriftlich erteilt und befinden sich der vorliegenden Urkunde angefügt.

Eröffnung durch den Vorsitzenden

Der Vorsitzende ersucht den Notar Folgendes festzuhalten:

1.1. Die gegenwärtige Versammlung wurde regelrecht einberufen durch Einschreibebriefe an die Aktionäre vom 15. April 2016.

1.2. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Einführung eines Aktienoptionsprogramms zugunsten von Mitarbeitern.

2. Vorlage des Berichts des Verwaltungsrats, der den Zweck und die Einzelheiten des Vorschlags für die Ausgabe von Bezugsrechten darlegt und den Vorschlag zum Verzicht auf die Vorzugsrechte auf Zeichnung rechtfertigt.

3. Befähigung des Verwaltungsrates durch die Aktionäre die Vorzugsrechte der Aktionäre einzuschränken oder auszuschließen, in Bezug auf die Zeichnung der Bezugsrechte und der Bezugsaktien wenn von den Bezugsrechten Gebrauch gemacht wird.

4. Änderungen der Satzung, um die Erneuerung des gegenwärtig bestehenden genehmigten Kapitals und Neufassung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft widerzugeben, und zwar wie folgt:

„Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhundertsechszehntausenddreihundertvierzig Euro (EUR 566.340) und ist eingeteilt in sechszehntausendsechshundertvierunddreißig (56.634) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10), die alle vollständig eingezahlt sind.

Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Gesellschaftskapital in Höhe von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000) (nachfolgend das „Genehmigte Kapital“).

Das jeweils bestehende Gesellschaftskapital kann demnach durch Beschluss des Verwaltungsrates mittels Ausstellung und Ausgabe neuer Aktien, die mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die bereits bestehenden Aktien ausgestattet sind, um insgesamt bis zu zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000) erhöht werden.

Somit ist der Verwaltungsrat befugt und bevollmächtigt, das gezeichnete Gesellschaftskapital, in den Grenzen des Genehmigten Kapitals, nach eigenem Ermessen zu erhöhen, und insbesondere:

- solche Erhöhungen, in einem oder mehreren Schritten, durch die Ausgabe von Anteilen jeder Klasse, unabhängig davon ob sie bestehen oder noch zu gründen sind, gegen Bar- oder Sacheinlage, mit oder ohne Agio, vorzunehmen;

- die Preise, Daten, Zeiträume und Bedingungen einer jeden solchen Erhöhung, sowie die Bedingungen unter welchen die Titel, die unter dieser Genehmigung gezeichnet, gezahlt und übergeben werden können, ebenso wie den Zeitpunkt der Dividendenberechtigung, festzulegen;

- die Vorzugsrechte der Aktionäre auf Ausgabe von Aktien gegen Bareinlage zu beschränken oder aufzuheben.

Der Verwaltungsrat kann jedes seiner Mitglieder, jeden Verantwortlichen oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person damit beauftragen, die Zeichnungen einzuholen und die Einlagen für die Aktien, die zum Teil oder insgesamt mit einer solchen Kapitalerhöhung zusammenhängen, entgegenzunehmen.

Diese Genehmigung ist für einen Zeitraum von fünf Jahren ab dem Datum ihrer Veröffentlichung gültig und kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter, der im Einklang mit den Voraussetzungen für eine Änderung der Satzung der Gesellschaft gefasst wurde, erneuert werden.

Nach jeder Erhöhung des gezeichneten Gesellschaftskapitals, der im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften vorgenommen und in der vorgeschriebenen Form festgelegt wurde, wird Artikel 5 der Satzung geändert werden, um diese Kapitalerhöhung wiederzugeben; eine solche Änderung wird in authentifizierter Form vom Verwaltungsrat oder jeder Person die zu diesem Zweck ordentlich befugt und bevollmächtigt wurde, vorgenommen.

Der Verwaltungsrat ist ferner befugt, Bezugsrechte auszugeben, die jeweils das Recht auf die Zeichnung von Aktien der Gesellschaft enthalten, sofern diese der Summe ihres gemeinsamen Nennwertes nach in den Grenzen des Genehmigten Kapitals bleiben. In diesem Fall kann der Verwaltungsrat im Interesse der Gesellschaft die Vorzugsrechte der Aktionäre einschränken oder aufheben. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Bedingungen, unter welchen eine solche Ausgabe von Bezugsrechten stattfindet, festzulegen, einschließlich aber nicht ausschließlich, der zu zahlenden Einlage (Nennwert und Agio, sofern vorhanden) für die Bezugsaktien, die auf die Ausübung eines Bezugsrechtes hin ausgegeben werden.

Das Gesellschaftskapital kann generell durch Beschluss der Aktionäre erhöht oder reduziert werden. Ein solcher Beschluss ist gemäß der in Artikel 20 dieser Satzung bestimmten Form zu fassen.“

5. Sonstiges,

1.3. Momentan beträgt das Gesellschaftskapital fünfhundertsechundsechzig- tausenddreihundertvierzig Euro (EUR 566.340), eingeteilt in sechsfünfundsechshundertvierunddreißig (56.634) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10).

Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 56.634 Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, 54.009 Aktien auf gegenwärtiger Versammlung vertreten sind.

1.4. Die Versammlung ist daher ordentlich zusammengetreten und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beraten und entscheiden.

1.5. Um gültig angenommen zu werden, benötigen die Vorschläge, die eine Änderung der Satzung oder eine Einschränkung der Vorzugsrechte der Aktionäre beinhalten, bei dieser Versammlung ein Quorum von mindestens der Hälfte der ausgegebenen Aktien, sowie eine Mehrheit von mindestens zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen der Aktionäre, während für andere Vorschläge eine einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen genügt.

1.6. Jede Aktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme.

1.7. Das Gesellschaftskapital ist vollständig eingezahlt.

Anerkennung der Gültigkeit der Versammlung

Die Eröffnung der Versammlung durch den Vorsitzenden wird, nach Prüfung durch den Stimmzähler, durch die Versammlung für richtig befunden; diese stellt ihre ordnungsgemäße Übereinkunft und ihre eigene Beschlussfähigkeit hinsichtlich aller auf der Tagesordnung stehender Punkte fest.

Beratung

Die Versammlung geht die Tagesordnung durch und fasst nach erfolgter Beratung einstimmig die folgenden Beschlüsse.

Erster Beschluss Aktienoptionsprogramm

Der Vorsitzende liest der Versammlung das Aktienoptionsprogramm vor, welches die Grundpfeiler der Ausgabe von Bezugsberechtigungen zugunsten der Mitarbeiter der Gesellschaft und ihrer betroffenen hundertprozentigen Tochtergesellschaften gegen Bareinzahlung vorsieht, und dessen Bestimmungen der Verwaltungsrat diesbezüglich nicht zu widerhandeln kann sofern dies darin nicht ausdrücklich erlaubt ist, bei der ansonsten nicht eingeschränkten Möglichkeit des Verwaltungsrates, die weiteren Einzelheiten der Optionsbedingungen, der Ausgabe und Ausstattung der Bezugsrechte sowie des Ausübungsverfahrens festzulegen.

Die Versammlung beschließt, das Aktienoptionsprogramm anzunehmen.

Dieses Aktienoptionsprogramm bleibt der vorliegenden Urkunde angefügt.

Zweiter Beschluss

Bericht des Verwaltungsrats Der Vorsitzende liest der Versammlung den Bericht des Verwaltungsrates gemäß Artikel 32-3 (5) des abgeänderten Gesetzes von 10. August 1915 vor, der die Gründe und die Details des Vorschlags zur Ausgabe

neuer Bezugsberechtigungen enthält, unter anderem bezüglich des vorgeschlagenen Ausgabepreises, einzuzahlen in bar, und welcher Bericht die Rechtfertigung für den Vorschlag an die Aktionäre, auf ihre Vorzugsrechte zur Zeichnung zu verzichten, beinhaltet.

Dieser Bericht bleibt der vorliegenden Urkunde angefügt.

Dritter Beschluss
Verzicht auf die Vorzugsrechte zur Zeichnung

Die Versammlung beschließt, im Interesse der Gesellschaft, dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zu erlauben, die Vorzugsrechte der Aktionäre zur Zeichnung der Bezugsrechte und Bezugsaktien zu Gunsten der sukzessiven Halter der Bezugsrechte einzuschränken oder auszuschließen.

Vierter Beschluss
Änderungen der Satzung

Die Versammlung beschließt anschließend, das gegenwärtig bestehende genehmigte Kapital zu erneuern, und somit Artikel 5 der Satzung wie folgt neuzufassen:

„Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhundertsechundsechzigtausenddreihundertvierzig Euro (EUR 566.340) und ist eingeteilt in sechsfünfundsechshundertvierunddreißig (56.634) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10), die alle vollständig eingezahlt sind.

Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Gesellschaftskapital in Höhe von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000) (nachfolgend das „Genehmigte Kapital“).

Das jeweils bestehende Gesellschaftskapital kann demnach durch Beschluss des Verwaltungsrates mittels Ausstellung und Ausgabe neuer Aktien, die mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die bereits bestehenden Aktien ausgestattet sind, um insgesamt bis zu weitere zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000) erhöht werden.

Somit ist der Verwaltungsrat befugt und bevollmächtigt, das gezeichnete Gesellschaftskapital, in den Grenzen des Genehmigten Kapitals, nach eigenem Ermessen zu erhöhen, und insbesondere:

- solche Erhöhungen, in einem oder mehreren Schritten, durch die Ausgabe von Anteilen jeder Klasse, unabhängig davon ob sie bestehen oder noch zu gründen sind, gegen Bar- oder Sacheinlage, mit oder ohne Agio, vorzunehmen;
- die Preise, Daten, Zeiträume und Bedingungen einer jeden solchen Erhöhung, sowie die Bedingungen unter welchen die Titel, die unter dieser Genehmigung gezeichnet, gezahlt und übergeben werden können, ebenso wie den Zeitpunkt der Dividendenberechtigung, festzulegen;
- die Vorzugsrechte der Aktionäre auf Ausgabe von Aktien gegen Bareinlage zu beschränken oder aufzuheben.

Der Verwaltungsrat kann jedes seiner Mitglieder, jeden Verantwortlichen oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person damit beauftragen, die Zeichnungen einzuholen und die Einlagen für die Aktien, die zum Teil oder insgesamt mit einer solchen Kapitalerhöhung zusammenhängen, entgegenzunehmen.

Diese Genehmigung ist für einen Zeitraum von fünf Jahren ab dem Datum ihrer Veröffentlichung gültig und kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter, der im Einklang mit den Voraussetzungen für eine Änderung der Satzung der Gesellschaft gefasst wurde, erneuert werden.

Nach jeder Erhöhung des gezeichneten Gesellschaftskapitals, der im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften vorgenommen und in der vorgeschriebenen Form festgelegt wurde, wird Artikel 5 der Satzung geändert werden, um diese Kapitalerhöhung wiederzugeben; eine solche Änderung wird in authentifizierter Form vom Verwaltungsrat oder jeder Person die zu diesem Zweck ordentlich befugt und bevollmächtigt wurde, vorgenommen.

Der Verwaltungsrat ist ferner befugt, Bezugsrechte auszugeben, die jeweils das Recht auf die Zeichnung von Aktien der Gesellschaft enthalten, sofern diese der Summe ihres gemeinsamen Nennwertes nach in den Grenzen des Genehmigten Kapitals bleiben. In diesem Fall kann der Verwaltungsrat im Interesse der Gesellschaft die Vorzugsrechte der Aktionäre einschränken oder aufheben. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Bedingungen, unter welchen eine solche Ausgabe von Bezugsrechten stattfindet, festzulegen, einschließlich aber nicht ausschließlich, der zu zahlenden Einlage (Nennwert und Agio, sofern vorhanden) für die Bezugsaktien, die auf die Ausübung eines Bezugsrechtes hin ausgegeben werden.

Das Gesellschaftskapital kann generell durch Beschluss der Aktionäre erhöht oder reduziert werden. Ein solcher Beschluss ist gemäß der in Artikel 20 dieser Satzung bestimmten Form zu fassen.“

Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Entgelte oder Gebühren in jeglicher Form, die von der Gesellschaft als Folge der vorliegenden Beschlüsse der Anteilhaber getragen werden, werden auf ein tausend fünf hundert Euros (EUR 1.500.-) geschätzt.

Beendigung der Versammlung

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für beendet.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Die vorliegende Urkunde wurde, nachdem sie den Mitgliedern des Verwaltungsvorstands, den Aktionären respektive deren Stimmrechtsvertretern vorgelesen wurde, von diesen gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: H. G. BONK, V. PAPPAS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14473. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 12. Mai 2016.

Référence de publication: 2016108357/173.

(160081274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Audisia SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 182.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Signature.

Référence de publication: 2016108358/11.

(160081134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

AAM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108365/11.

(160080771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.476.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 de la maison mère American Axle & Manufacturing Holdings Inc, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme à l'article 314 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 Mai 2016.

Référence de publication: 2016108366/12.

(160080768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

AEC (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.910.

Par résolutions prises en date du 30 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;
2. Acceptation de la démission d'Ibrahim Jabri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;
3. Nomination de Fabrice Jeusette, avec adresse professionnelle au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
4. Nomination de David O'Neill, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016108377/19.

(160081439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

AEC Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.899.

I. Par résolutions prises en date du 30 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission d'Ibrahim Jabri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Joseph D. Glatt, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, États-Unis de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

4. Nomination de Fabrice Jeusette, avec adresse professionnelle au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. L'adresse professionnelle du gérant de classe B, Laurent Ricci, est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016108378/20.

(160081438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

AGRE Debt I - Chiswick Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.846.

I. Par résolutions prises en date du 30 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Katherine Gregory Newman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, États-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission d'Ibrahim Jabri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

4. Nomination de Fabrice Jeusette, avec adresse professionnelle au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

II. L'adresse professionnelle du gérant de classe B, Laurent Ricci, est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016108381/20.

(160081440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Albavis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.250.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 29 mai 2015 que:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 STRASSEN, 130, route d'Arlon, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 67480

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016108382/18.

(160081081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Albion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016108383/10.

(160080898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Altradius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALTRADIUS S.A.

Signature

Référence de publication: 2016108386/12.

(160080742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 181.843.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 3 mai 2016

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016:

- M. François BROUXEL,

- M. Jeremy CADLE,

- M. Peter NORRIS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016108388/14.

(160081068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Alpha Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.375.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016108347/10.

(160080776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Altima Africa Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2453 LuxembourgLuxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.677.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of May.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Altima One World Agriculture Master Fund Limited, a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 187423 and having its registered office at Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234, KY - Grand Cayman,

here represented by Jorge DEL RIO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 May 2016.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company Altima Africa Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 151677 and having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, has been incorporated on 18 February 2010 pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 769, on 13 April 2010 (the "Company").

- The Company's capital is currently set at one hundred thirty thousand US Dollars (USD 130,000.-), represented by one thousand three hundred (1,300) shares of a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from one hundred thirty thousand US Dollars (USD 130,000.-) to two million two hundred nine thousand seven hundred US Dollars (USD 2,209,700.-) by the issue of twenty thousand seven hundred ninety-seven (20,797) new shares, each with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-).

2. Subscription and payment of the newly issued shares by a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim.

3. Subsequent decrease of the share capital of the Company from two million two hundred nine thousand seven hundred US Dollars (USD 2,209,700.-) to two hundred fifty-three thousand eight hundred US Dollars (USD 253,800.-), by the offset of accounting losses of the Company having been carried forward for an amount of one million nine hundred fifty-five thousand nine hundred US Dollars (USD 1,955,900.-) and the cancellation of nineteen thousand five hundred fifty-nine (19,559) shares with a nominal value of one hundred US Dollar (USD 100.-) each.

4. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of association of the Company to reflect the preceding agenda items.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million seventy-nine thousand seven hundred US Dollars (USD 2,079,700.-) in order to increase its amount from one hundred thirty thousand US Dollars (USD 130,000.-) to two million two hundred nine thousand seven hundred US Dollars (USD 2,209,700.-), by the creation and the issue of twenty thousand seven hundred ninety-seven (20,797) new shares, each with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) (the "New Shares").

Second resolution

The New Shares are entirely subscribed by the Sole Shareholder.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of two million seventy-nine thousand seven hundred US Dollars (USD 2,079,700.-) by a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the "Claim") that the Sole Shareholder holds against the Company.

The existence and the valuation of the Claim results from a certificate issued by the Company's managers on 4 May 2016, which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

It results that nothing opposes to the conversion arising from the Claim of an amount of two million seventy-nine thousand seven hundred US Dollars (USD 2,079,700.-) into capital of the Company.

All powers are conferred to the board of managers of the Company in order to implement the necessary bookkeeping and share register amendments pursuant to the increase of the share capital and the creation and the issue of the New Shares.

Third resolution

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred fifty-five thousand nine hundred US Dollars (USD 1,955,900.-) in order to reduce its amount from two million two hundred nine thousand seven hundred US Dollars (USD 2,209,700.-) to two hundred fifty-three thousand eight hundred US Dollars (USD 253,800.-), by the offset of accounting losses of the Company having been carried forward for an amount of one million nine hundred fifty-five thousand nine hundred US Dollars (USD 1,955,900.-) and the cancellation of nineteen thousand five hundred fifty-nine (19,559) shares with a nominal value of one hundred US Dollar (USD 100.-) each.

All powers are conferred to the board of managers of the Company in order to implement the necessary bookkeeping and share register amendments pursuant to the decrease of the share capital and the cancellation of shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend article 6, paragraph 1, of the articles of association in order to give it the following wording:

“ **Art. 6. Paragraph 1.** The Company's capital is set at two hundred fifty-three thousand eight hundred US Dollars (USD 253,800.-), represented by two thousand five hundred thirty-eight (2,538) shares of a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand nine hundred Euro (EUR 2,900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Altima One World Agriculture Master Fund Limited, une limited company régie par les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 187423 et ayant son siège social au South Church Street, bâtiment Queensgate House, PO Box 1234, KY - Grand Cayman,

ici représentée par Jorge DEL RIO, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 mai 2016.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique (l' «Associé Unique») de la société Altima Africa Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151677 et ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été constituée en date du 18 février 2010 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 769 du 13 avril 2010 (la «Société»).

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent trente mille dollars US (130.000,- USD), représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de cent trente mille dollars US (USD 130.000,-) à deux millions deux cents neuf mille sept-cents dollars US (USD 2,209,700.-), par la création et l'émission de vingt mille sept cents quatre-vingt-dix-sept (20,797) parts sociales avec une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune.

2. Souscription et paiement des vingt mille sept cents quatre-vingt-dix-sept (20,797) nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par l'apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible.

3. Diminution successive du capital social de la Société de deux millions deux cents neuf mille sept-cents dollars US (USD 2,209,700.-) à deux cents cinquante-trois mille huit cents dollars US (USD 253,800.-), par la compensation des pertes comptables de la Société qui ont été reportées pour un montant d'un million neuf cents cinquante-cinq mille neuf cents dollars US (USD 1,955,900.-) et l'annulation de dix-neuf mille cinq cents cinquante-neuf (19,559) de parts sociales avec une valeur nominale de cent dollar US (100,- USD) chacune.

4. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société pour refléter les points précédents de l'ordre du jour.

5. Divers.

L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions soixante-dix-neuf mille sept cents dollars US (USD 2,079,700.-) pour le porter de son montant actuel de cent trente mille dollars US (USD 130.000,-) à deux millions deux cents neuf mille sept-cents dollars US (USD 2,209,700.-), par la création et l'émission de vingt mille sept cents quatre-vingt-dix-sept (20,797) parts sociales avec une valeur nominale de cent dollar US (100,- USD) chacune (les «Nouvelles Parts»).

Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts sont entièrement souscrites par l'Associé Unique.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de deux millions soixante-dix-neuf mille sept cents dollars US (USD 2,079,700.-) par l'apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la "Créance") que l'Associé Unique a envers la Société.

L'existence et la valeur de cette Créance résulte d'un certificat émis par les gérants de la Société en date du 4 mai 2016, qui, après avoir été signé «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de leur enregistrement.

Il en résulte que rien ne s'oppose à la conversion découlant de la Créance d'un montant de deux millions soixante-dix-neuf mille sept cents dollars US (USD 2,079,700.-) en capital social de la Société.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder aux écritures comptables et à la mise à jour du registre des parts sociales qui s'imposent suite à l'augmentation du capital de la Société et la création et l'émission des Nouvelles Parts.

Troisième résolution

Par la suite, l'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cents cinquante-cinq mille neuf cents dollars US (USD 1,955,900.-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions deux cents neuf mille sept-cents dollars US (USD 2,209,700.-) à deux cents cinquante-trois mille huit cents dollars US (USD 253,800.-), par la compensation des pertes comptables de la Société qui ont été reportées pour un montant de d'un million neuf cents cinquante-cinq mille neuf cents dollars US (USD 1,955,900.-) et l'annulation de dix-neuf mille cinq cents cinquante-neuf (19,559) de parts sociales avec une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder aux écritures comptables et à la mise à jour du registre des parts sociales qui s'imposent suite à la diminution du capital de la Société et à l'annulation des parts sociales.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1, des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à deux cents cinquante-trois mille huit cents dollars US (USD 253,800.-), représenté par deux mille cinq cents trente-huit (2,538) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille neuf cents euros (2.900.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DEL RIO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 mai 2016. 2LAC/2016/9641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108348/171.

(160081198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Ambitious S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 196.182.

Extrait de résolutions prises en date du 03 mai 2016

- Il est décidé d'accepter la démission de Monsieur Luca Colombo, cuisinier, né le 18 octobre 1983 à Varese (Italie), demeurant au 20, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, de son mandat de gérant technique avec effet immédiat au 03 mai 2016 et de nommer comme nouveau gérant technique, Madame Donatella Loguercio, née le 08 janvier 1975 à Luxembourg, demeurant au 27, rue des poiriers L-4520 Nieder Korn.

- Il est décidé d'accepter la démission de Monsieur Alessandro Zambotti, né le 5 mai 1982 à Varese (Italie), demeurant au 11, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, de son mandat de gérant administratif avec effet immédiat au 03 mai 2016 et de nommer comme nouveau gérant administratif Monsieur Ayari Ramzi, né le 16 janvier 1977 à Ariana (Tunisie), demeurant au 235, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif

- L'associé Monsieur Luca Colombo, né le 18 octobre 1983 à Varese (Italie), demeurant au 20, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, détenant 50 parts sociales de la société Ambitious S.à r.l. a cédé 50 parts sociales à Monsieur Ayari Ramzi, né le 16 janvier 1977 à Ariana (Tunisie), demeurant au 235, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

L'associé Monsieur Alessandro Zambotti, né le 5 mai 1982 à Varese (Italie), demeurant au 11, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, détenant 50 parts sociales de la société Ambitious S.à r.l. a cédé 50 parts sociales à Monsieur Guizani Kais, né le 24 juillet 1975 à Kairouan (Tunisie), demeurant au 27, rue des poiriers L-4520 Nieder Korn.

de sorte que la nouvelle répartition est la suivante:

Ayari Ramzi	50 parts sociales
Guizani Kais	50 parts sociales
Soit un total de	<u>100 parts sociales</u>

Certifié sincère et conforme

Pour Ambitious S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2016108349/31.

(160081392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Asc Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.881.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016108355/11.

(160081380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Zito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 200.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZITO S.A.

Référence de publication: 2016108314/10.

(160079897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Yue Man Lou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 12-18, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 172.406.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2016

Les associés adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la cession de parts en date du 30 avril 2016, que Madame LI Fei cède 10 parts sociales de la société à Monsieur WANG Hu et 10 parts sociales à Madame ZHU Songhua, de fait que la nouvelle répartition des parts sociales s'établit comme suit:

- Monsieur WANG Hu, cinquante parts	50
- Madame ZHU Songhua, cinquante parts	50
Total: Cent parts	100

Deuxième résolution

L'acceptation de la démission de Madame LI Fei, demeurant à L-1943 Luxembourg, 48, rue Gabriel Lippmann, de sa fonction de la gérante administrative de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2016.

Pour la Société

Yue Man Lou S.à r.l.

Référence de publication: 2016108312/23.

(160080574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Zeeuw1 de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 193.986.

Extrait du texte de résolutions en date du 19 avril 2016

Le gérant unique accepte la nomination, en tant que gérant, de Monsieur Steven Zeeuw van der Laan, né le 24 janvier 1984 à Apeldoorn (Pays-Bas) et résident à Noordmarkt, 6, NL- 1015 MV Amsterdam.

Par conséquent et étant donné que le nombre de gérant est augmenté à 2, la sté Beheermaatschappij M. Zeeuw van der Laan B.V., ayant son siège social à 14, Van Golsteinlaan, NL - 7339GT Ugbelen et enregistrée au Registre d'Apeldorm sous le no. 008673494, n'a plus la fonction de gérant unique.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016108313/14.

(160080250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Arkess Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 125.873.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 2 mai 2016 («l'Assemblée Générale») a pris acte de la démission de Monsieur Sylvain Feraud, en date du 26 juin 2015.

L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Monsieur Andrea Prencipe, avec adresse professionnelle 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, et l'a nommé Administrateur du Fonds, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Margherita Balerna Bommartini, Présidente, avec adresse professionnelle Via L. Zuccoli 19, CH-6900 Paradiso - Lugano (Suisse);

- Monsieur Eugenio Rainoldi, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via Canonica 4 - 6900 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise suivant:

- Deloitte Audit S.à.r.l., réviseur d'entreprise, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour Arkess SICAV

Référence de publication: 2016108397/24.

(160080961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.474.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016108368/10.

(160081002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Abondance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 24.811.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2016108369/10.

(160081300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Arraxis S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 58.855.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2016

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2021:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc ALBERTUS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 1 rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg.

Est renommée commissaire pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2021:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016108398/21.

(160081329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Arvensis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 73.001.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 28 avril 2016

Le siège social de la société est transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg au 1A, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016108399/12.

(160081212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

AXA Alternative Participations Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 94.235.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 mars 2016, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Julien Alex, «Verwaltungsratsmitglied der Klasse B», avec adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

- Manuel Hauser, «Verwaltungsratsmitglied der Klasse B», avec adresse au professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

- Marcus Thiel, «Verwaltungsratsmitglied der Klasse A», avec adresse au 1020, Colonia-Allee, 51067 Köln, Allemagne

- Olivier Decannière, «Verwaltungsratsmitglied der Klasse B», avec adresse professionnelle au 1, Grafton Street, 5, W1S 4FE London, Royaume-Uni

- Vincent Gombault, «Verwaltungsratsmitglied der Klasse B», avec adresse professionnelle au 1, Grafton Street, 5, W1S 4FE London, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2021 et qui se tiendra en 2022.

2. Renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de Manuel Hauser, avec adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2021 et qui se tiendra en 2022.

3. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de BDO Audit, avec siège social au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016108406/29.

(160081434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Aztek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Aztek S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2016108407/12.

(160081314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

B Collective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 200.287.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenu le 17 février 2016

Démission de Monsieur Marc Lefebvre, de son poste d'Administrateur de catégorie B, et ce avec effet immédiat;

Cooptation de Madame Catherine Roux-Sevelle née le 28 juillet 1960 à Paris (France), domiciliée au 16, Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie B, en remplacement de l'administrateur de catégorie B démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016108408/17.

(160081323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

AXA Alternative Participations Sicav I, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 94.233.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 mars 2016, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Julien Alex, «Verwaltungsratsmitglied der Klasse B», avec adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

- Manuel Hauser, «Verwaltungsratsmitglied der Klasse B», avec adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

- Marcus Thiel, «Verwaltungsratsmitglied der Klasse A», avec adresse au 1020, Colonia-Allee, 51067 Köln, Allemagne

- Olivier Decannière, «Verwaltungsratsmitglied der Klasse B», avec adresse professionnelle au 1, Grafton Street, 5, W1S 4FE London, Royaume-Uni

- Vincent Gombault, «Verwaltungsratsmitglied der Klasse B», avec adresse professionnelle au 1, Grafton Street, 5, W1S 4FE London, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2021 et qui se tiendra en 2022.

2. Renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de Manuel Hauser, avec adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2021 et qui se tiendra en 2022.

3. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de BDO Audit, avec siège social au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016108405/29.

(160081433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Atert Optik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 48, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 145.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/05/2016.

Référence de publication: 2016108401/10.

(160080671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Atlantic Explorer Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 144.691.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 mai 2016 que:

Monsieur Alexander MATTSCHULL, né le 02.03.1972 à Bad-Homburg (Allemagne), demeurant à D-61381 FRIEDERICHSDORF, 8, Peter-Geibelstrasse, a été nommé administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, avec droit de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Pour la société

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2016108402/17.

(160081204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Aspen Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 191.360.

Les statuts coordonnés au 27 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016108400/10.

(160081150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Spruce Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 203.552.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 09 mai 2016, que l'associé de la Société, BRE/Europe 8NQ S.à r.L, a transféré la totalité des 500.00 parts sociales et qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Palm Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203.535,

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Palm Investment S.à r.L - 500.00

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016107176/19.

(160079430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

RedGreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 205.707.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of April.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED

Altice Group Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 202171, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Maître Julie Doll, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg

by virtue of a proxy and subscription form under private seal, given on 20 April 2016.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name RedGreen S.A. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

3.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 8.2 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law.

7.4 Any transfer of registered shares shall become effective (opposable) towards the Company and third parties either (i) through a declaration of transfer recorded in the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of a transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the statutory auditor(s).

9.2 It must be convened by the board of directors or the statutory auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor members of the board of directors. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be, to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

10.8 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 16. Composition and powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

16.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents,

acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Appointment, removal and term of office of directors.

18.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint directors of different classes, namely class A directors (the “Class A Directors”) and class B directors (the “Class B Directors”). Any reference made hereinafter to the “directors” shall be construed as a reference to the Class A Directors and/or the Class B Directors, depending on the context and as applicable.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be reappointed for successive terms.

18.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a physical person as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 19. Vacancy in the office of a director.

19.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

19.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by one Class A Director and one Class B Director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least (i) a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors and (ii) the presence or representation of one Class A Director and one Class B Director, in case of several classes of directors at the meeting of the board of directors.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting with necessarily the favourable vote of one Class A Director and one Class B Director. In the case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

21.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.10 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director.

22.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, if applicable or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies' Register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

24.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

26.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

27.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2017.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The thirty-one thousand (31,000) shares issued have been subscribed as follows:

- thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by Altice Group Lux S.à r.l., aforementioned, for the price of thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The shares so subscribed have been all fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately mille cinq cents euro (EUR 1,500.-)

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year;

(i) Mr. Jérémie BONNIN, born on 30 June 1974 in Paris (France), having his professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Director;

(ii) Ms. Emilie SCHMITZ, born on 8 February 1982 in Metz (France), having her professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Director; and

(iii) Mr. Laurent GODINEAU, born on 17 June 1973 in Cholet (France), having his professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Director.

3. The following party is appointed as statutory auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

Deloitte Audit, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67895, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-et-un avril.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Altice Group Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202171, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

dûment représentée par Maître Julie Doll, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 avril 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il existe une société anonyme sous la dénomination «RedGreen S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

3.3 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un des actionnaires n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec

l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts ou dans les conditions prévues par l'article 8.2.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant (s) en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription du/des actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification d'une cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le (s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans les six (6) mois qui suivent la clôture de chaque exercice social, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

10.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

10.8 Le conseil d'administration peut définir des conditions supplémentaires qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 12. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 15. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 16. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

16.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Gestion journalière.

17.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

17.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 18. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.

18.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A (les «Administrateurs de Classe A») et des administrateurs de classe B (les «Administrateurs de Classe B»). Lorsqu'il est fait référence aux «administrateurs», il s'entend comme faisant référence aux Administrateurs de Classe A et /ou aux Administrateurs de Classe B, selon le contexte et, si applicable.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

18.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

18.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées.

18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur.

19.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Convocation aux conseils d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

20.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

21.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

21.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

21.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si (i) la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée et (ii) qu'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B sont présents ou représentés, dans l'hypothèse où il existerait différentes classes d'administrateurs.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés avec nécessairement le vote favorable d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.

21.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

21.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

21.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

21.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

22.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B.

22.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 23. Relations avec les tiers.

23.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature d'un (1) Administrateur de Classe A et d'un (1) Administrateur de Classe B, si applicable ou par (ii) les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et surveillance de la société

Art. 24. Commissaire aux comptes.

24.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

24.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

26.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

26.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

27.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2017.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trente-et-un mille (31.000) actions émises ont toutes été souscrites par Altice Group Lux S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) et ont toutes été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Décisions de l'actionnaire

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:

(i) Monsieur Jérémie BONNIN, né le 30 juin 1974 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant qu'Administrateur de Classe A;

(ii) Madame Emilie SCHMITZ, née le 8 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant qu'Administrateur de Classe B; et

(iii) Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), ayant son adresse personnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant qu'Administrateur de Classe B.

3. La personne morale suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société:

Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Doll, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 avril 2016. GAC/2016/3332. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016099914/714.

(160071161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

European MidSoho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 205.933.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty eighth day of April,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary with professional address in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Ruyi International Fashion (China) Limited, a private company limited by shares existing under the laws of Hong Kong, with its registered office at RM 1201, 12/F Empire Centre 68 Mody Road TST KLN, Hong Kong, registered with the Companies Register of Hong Kong under number 1918163, represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which are established as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form, Name. The founding shareholder and all who may become holder of shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the act of 10 August 1915 on commercial companies, as from time to time amended (the "Act"), article 1832 of the Civil Code, as from time to time amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "European MidSoho S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg. The Board (as defined below) is authorised to transfer the Company's registered office within the municipality.

The Board (as defined below) may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Where the Board (as defined below) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Board (as defined below) may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at fourteen thousand nine hundred and seventy-five euros (EUR 14,975), divided into fourteen thousand nine hundred and seventy-five (14,975) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid up. In addition to the share capital, there may be set up a share premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres"). The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account to redeem its shares, set off net losses, make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and shall remain in registered form.

A shareholder register will be kept at the Company's registered office and made available for inspection by any shareholder. Entries in the shareholder register definitely determine the attribution of ownership in shares of the Company. At the request of a shareholder, the Company shall issue share certificates confirming its title thereof.

Each shareholder will notify the Company by registered letter of any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so notified.

Share transfers shall be effected by means of an entry in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or the duly authorised representatives of these parties or of the Company.

Where the Company has a sole shareholder, this shareholder may freely transfer his/her/its shares.

Where the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters (3/4) of the share capital, present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

The Company may redeem its own shares by a resolution of the shareholders provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of its share capital.

Art. 7. Capital Increases, and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the shareholders, provided that the quorum and majority requirements requisite for the amendment of the Articles are met.

Part III. Management and supervision

Art. 8. Board. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board").

The Manager(s) shall be appointed by the shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office until the successor(s) is/are elected. The Manager(s) may be re-elected at the end of his/her/its/their term and removed from office at any time, without duty to show cause, pursuant to a resolution of the shareholders.

The shareholders may decide to split the managers into two (2) classes (respectively the "Class A Manager(s)" and the "Class B Manager(s)").

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law or the public interest.

Art. 9. Procedure, Voting. If the Company has a sole Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board. In such case, to the extent applicable, where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the "Board" used in the Articles is to be construed as a reference to the "sole Manager". The sole Manager shall have the option of recording his/her/its resolutions in minutes.

The Board may appoint a chair (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager (the "Secretary"), to keep minutes of meetings of the Board and of the general meeting of the shareholders.

The Board will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board. In the Chair's absence, the Board may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four (24) hours written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at the time and place specified in a schedule previously adopted by the Board.

Every Board meeting shall only be held in Luxembourg.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board.

The quorum required for meetings of the Board shall be the presence or representation of a majority of the Managers in office, and, to the extent classes of managers have been appointed, at least one Class A Manager and one Class B Manager must be present or represented.

Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting, and, to the extent classes of Managers have been appointed, such resolutions must be approved by at least one Class A Manager and one Class B Manager. Each Manager can cast one vote. In the event of a tie, the Chair, or as the case may be, the pro tempore chair shall not benefit of a casting vote.

Art. 10. Minutes of the Meetings. The minutes of meetings of the Board shall be drawn up and signed, save as otherwise revolved during the meeting, by the Chair. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or resolutions shall be certified by the Chair or the pro tempore chair, as applicable, or by any two Managers.

Art. 11. Powers. The Board has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the shareholders can be exercised by the Board.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Board shall determine.

The Board may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound towards third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board, subject to the following paragraph, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the shareholders have appointed classes of Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more of the Managers, directors, associates, members, officers or employees of the Company has an interest in the contract or transaction, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any Manager or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, solely by reason of affiliation with that other company or firm, automatically be prevented from taking part in the deliberations and voting or acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, if a Manager has a conflict of interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded in the ordinary course of business or that fall within the scope of the Company's day-to-day management, which conflicts with the Company's interest therein, the Manager shall inform the Board (if any) of such conflict of interest and shall not take part in the deliberations or vote on the transaction. The transaction and the Manager's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders. Where the Company has only one Manager, any transaction to which the Company is a party, other than those concluded in the ordinary course of business, and in which the Manager also has a personal interest that conflicts with the Company's interest, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Liability, Indemnification. The Managers assume, pursuant to their mandate, no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company. They are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for any actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its

legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Supervision. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the supervision of the Company's operations shall be entrusted to one or more auditors (commissaire(s)) or, to the extent required by Luxembourg law, by one or more independent qualified auditors (réviseur(s) d'entreprises).

The auditor(s) or, as the case may be, the independent qualified auditor(s), if any, shall be appointed by the shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the shareholders.

Part IV. The shareholders

Art. 17. Powers. The shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Any regularly constituted general meeting shall represent the entire body of the shareholders of the Company and shall be held in Luxembourg.

If the Company has a sole shareholder, the latter will exercise the powers entrusted by the Act to the general meeting. In such case, to the extent applicable, where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the "shareholders" or the "general meeting" used in the Articles is to be construed as a reference to the "sole shareholder". Resolutions of the sole shareholder shall be recorded in writing.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office on the third Tuesday of the month of June of each year, at 3.00 p.m..

If this date is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting will be held the next business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Board or the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half (1/2) of the Company's share capital can call other general meetings of the shareholders of the Company in accordance with the requirements of the Act.

General meetings, including the annual general meeting, may be held abroad only if circumstances of force majeure so require, in the opinion of the Board.

Art. 20. Procedure. The shareholders may be convened or consulted in writing, whether in original or a copy delivered by fax or via e-mail by the Board, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half (1/2) the share capital of the Company.

Where a general meeting of the shareholders is to be convened, written notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the general meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the general meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the general meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint a proxy holder in writing, whether in original or a copy delivered by fax or via e-mail, who need not be a shareholder, to represent him or her at a general meeting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair, (if any) or, in his or her absence, any other person appointed by the general meeting of the shareholders shall preside over the general meeting. The chair of the general meeting shall appoint a secretary. The general meeting shall appoint one or more scrutineers. The chair, together with the secretary and the scrutineers, shall form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Art. 21. Voting. Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders (in numerical terms) and (ii) representing at least three-quarters (3/4) of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half (1/2) the share capital of the Company. If the required quorum is not met at the first general meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and resolutions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 22. Minutes. The minutes of general meetings of the shareholders of the Company shall be drawn up and signed by the bureau of the general meeting.

Copies of or extracts from the minutes of the general meeting may be certified by the pro tempore chair or any two Managers.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 24. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board shall draw up the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them to the auditor(s) for review (where applicable) and to the general meeting of the shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office as provided by the Act.

Art. 25. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's share capital.

The general meeting of shareholders shall determine how the remaining profits will be allocated. These profits may, in whole or in part, be used to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next financial year or distributed to the shareholders as a dividend.

Art. 26. Interim Dividends. The Board is authorised to pay interim dividends ("acomptes sur dividendes"), provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the shareholders, approved by the quorum and majority provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the general meeting which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders.

Part VII. Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law as well as any agreement which may be entered into among the shareholders and the Company from time to time, if any, and which may supplement certain provisions of these Articles.

Subscription and payment

These Articles having been drawn up,

Ruyi International Fashion (China) Limited, represented as stated above, has subscribed to and fully paid up fourteen thousand nine hundred and seventy-five (14,975) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each by means of a contribution in cash in the amount of fourteen thousand nine hundred and seventy-five euros (EUR 14,975). Proof of payment has been provided to the undersigned notary, who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Transitional provisions

The first financial year will start on today's date and will end on 31 December 2016.

Resolutions of the shareholder

The abovementioned sole shareholder, representing the Company's entire share capital, immediately adopted the following resolutions:

A. The number of managers of the Company is set at four (4) and the following persons are appointed as managers for an indefinite term:

- Mr QIU Yafu, born in Shandong, China, on 19 January 1958, with his professional address at Jining National Hi-Tech Industrial Development Zone, Jining, Shandong, People's Republic of China, as Class A Manager;

- Ms QIU Chenran, born in Shandong, China, on 19 January 1981, with her professional address at Jining National Hi-Tech Industrial Development Zone, Jining, Shandong, People's Republic of China, as Class A Manager;

- Mr MEES Joost Anton, born in Delft, the Netherlands, on 27 September 1978, with his professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and

- Mr DE ZWART Johannes Laurens, born in the Hague, the Netherlands, on 19 June 1967, with his professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

B. The Company's registered office will be established at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

This deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned parties, this instrument has been drawn up in both English and French. At the request of the same parties, in the event of a discrepancy between the English and French texts, the English version will prevail.

This document having been read to the proxy holder(s) of the appearing party, who are known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person sign together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour d'avril,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire, résidant à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Ruyi International Fashion (China) Limited, une private company limited by shares régie par le droit de Hong-Kong, ayant son siège social au RM 1201, 12/F Empire Centre 68 Mody Road TST KLN, Hong Kong, Chine, enregistrée auprès registre de commerce de Hong Kong sous le numéro 1918163, représentée par Sara Lecomte, employé privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent document à des fins d'immatriculation.

Lequel comparant, représenté, comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet social et durée

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination Sociale. Il est formé par l'associé fondateur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales, émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment la loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée le cas échéant (la "Loi"), l'article 1832 du Code Civil, dans sa version modifiée, le cas échéant, ainsi que les statuts présents (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination sociale "European MidSoho S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le Conseil (comme défini ci-dessous) est autorisé à transférer le siège social au sein de la commune.

Le Conseil (comme défini ci-dessous) peut décider d'établir des filiales ou d'autres établissements au sein du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Dans le cas où le Conseil (comme défini ci-dessous) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou entraveraient la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger, le Conseil (comme défini ci-dessous) pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social à l'étranger, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte et la détention de ces participations, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, notes, certificats de créance et autres titres de créance, parts sociales, bons de souscriptions et autres droits ou instruments de capitaux, y compris sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (y compris sans limitation des engagements relatifs à des titres synthétiques) des sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (y compris sans limitation l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits, ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés

qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et n'engendre pas l'obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social et parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille neuf cent soixante-quinze euros (14.975,00 EUR), divisé en quatorze mille neuf cent soixante-quinze (14.975) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non-rémunérés par des titres") peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Un registre des associés sera gardé au siège social de la Société et rendu accessible pour consultation pour tout associé. L'inscription dans le registre des associés détermine avec certitude l'attribution de la propriété sur les parts sociales de la Société. A la demande d'un associé, la Société devra délivrer des certificats confirmant sa qualité d'associé.

Chaque actionnaire devra notifier par voie de lettre recommandée tout changement d'adresse.

La Société est en droit de pouvoir se fier à la dernière adresse qui lui a été notifiée.

Les transferts de parts sociales prendront effet par une inscription dans le registre des associés, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou un représentant dûment autorisé par les parties ou la Société.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, ce dernier peut librement transmettre ses parts.

Lorsque la Société a plusieurs détenteurs de parts sociales, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément d'une assemblée générale des associés, à laquelle au moins les trois quarts (3/4) du capital social, présents ou représentés, votent en faveur d'une telle cession.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou un acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été dûment signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé par eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

La Société peut racheter ses propres parts, à la suite d'une résolution de l'ensemble des associés, pourvu que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes à cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction de son capital social.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des associés, pourvu que les conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts soient respectées.

Chapitre III. Gérance et commissaire aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement des associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de gérance (le "Conseil").

Le(s) Gérant(s) doit/doivent être nommé(s) par les associés qui détermineront le nombre, sa/leur rémunération et la durée de son/leur mandat. Le(s) Gérant(s) occupera/occuperont son/leur mandat jusqu'à ce que le(s) successeur(s) sera/seront élus. Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être réélu(s) à la fin de son/leur mandat et révoqué(s) de sa/leurs fonction(s) à tout moment, sans motif, à la suite d'une résolution de l'assemblée générale des associés.

Les associés peuvent décider de séparer les Gérants en deux (2) classes (respectivement le(s) "Gérant(s) de Classe A" et le(s) "Gérant(s) de Classe B").

Même après la fin de leur mandat, le(s) Gérant(s) sont privés de divulguer toute information sur la Société qui porterait atteinte aux intérêts de celle-ci, sauf si la révélation de données confidentielles est exigée par la Loi ou l'intérêt général.

Art. 9. Procédure, Vote. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil. En un cas pareil, dans la mesure où cela s'applique, là où le terme "Gérant unique" n'est pas expressément mentionné

dans les Statuts, une référence au "Conseil" utilisée dans les Statuts doit être interprétée comme une référence " au Gérant unique". Le Gérant unique a la possibilité d'enregistrer ses résolutions sous forme de procès-verbaux.

Le Conseil peut choisir un président (le "Président") parmi ses membres. Il peut également nommer un secrétaire général (le "Secrétaire"), qui n'est pas nécessairement un Gérant, pour dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'assemblée générale des associés.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande de l'un des Gérants. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil. En l'absence du Président, le Conseil pourra désigner l'un des Gérants comme Président pro tempore par vote majoritaire des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer à la réunion, un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'accord unanime écrit de tous les Gérants donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil.

Toute réunion du Conseil se tiendra uniquement au Luxembourg.

Tout Gérant pourra désigner par écrit un autre Gérant pour se faire représenter aux réunions du Conseil. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant lors d'une réunion du Conseil.

Le quorum requis pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction, et, dans la mesure où des classes de Gérants ont été créées, au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B doit être présent ou représenté.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion, et, dans la mesure où des classes de Gérants ont été créées, les décisions doivent être approuvées par au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Chaque Gérant peut émettre un vote. En cas de parité des voix, le Président, ou le cas échéant, le Président pro tempore n'aura pas de voix prépondérante.

Art. 10. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil doivent être établis par écrit et signés, à moins qu'il n'en soit décidé autrement lors de la réunion, par le Président. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux ou décisions doivent être certifiées par le Président du Conseil ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par deux Gérants quelconques.

Art. 11. Pouvoirs. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes de gestion ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux associés peuvent être exercés par le Conseil.

Les associés sont défendus de participer ou d'intervenir dans la gestion de la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut conférer certains pouvoirs et/ou missions particulières à tout membre du Conseil ou toute autre personne, qui n'est pas nécessairement Gérant ou associé de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Conseil.

Le Conseil peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant ou alors par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) Gérants ou alors par la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et de Classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou alors par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants, associés, membres, dirigeants ou salariés de la Société auraient un intérêt personnel dans le contrat ou la transaction ou s'il est un représentant dûment autorisé d'une autre société ou firme. Sauf dispositions contraires des présentes, tout Gérant ou dirigeant qui agit en tant qu'Administrateur, Gérant, associé, dirigeant ou salarié pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de prendre part aux délibérations et de voter ou d'agir en ce qui concerne toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société ou conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, en conflit avec les intérêts de la Société, le Gérant devra informer le Conseil (s'il y

en a un) d'un tel conflit d'intérêt et ne devra pas participer aux délibérations ou au vote concernant l'opération. L'opération et l'intérêt que lui porte le Gérant devront être rapportés lors de la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société, et dans laquelle le Gérant a également un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Responsabilité, Indemnisation. Les Gérants, dans le cadre de leur mandat, ne sont pas personnellement responsables pour tout engagement valablement pris par eux pour le compte de la Société. Ils sont uniquement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

La Société doit indemniser tout Gérant et les héritiers de ce dernier, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle le Gérant a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par le Gérant ne serait pas autorisé à être indemnisé, excepté pour toute action, procès ou procédure en relation avec des affaires pour lesquelles le Gérant serait finalement déclaré responsable pour faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec lesquelles la Société a été conseillée par son conseiller juridique, que le Gérant n'a pas commis une violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, la surveillance des opérations de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans la mesure où c'est prévu par la Loi, à un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, sera/seront nommé(s) par des associés, qui déterminera leur nombre, la rémunération et la durée de son / leur mandat. Le(s) commissaire (s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), le cas échéant, poursuivra/poursuivront son/leur mandat jusqu'à l'élection de son/leurs successeur(s). Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat, ainsi que révoqué(s) de sa/ leurs fonction(s) à tout moment, avec ou sans motif, conformément à une décision des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs. Les associés disposent de tous les pouvoirs qui leur sont conférés par la Loi et les présents Statuts.

Toute assemblée générale régulièrement constituée doit représenter la totalité des associés de la Société et doit se tenir au Luxembourg.

Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exercera les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale. Dans un tel cas, et dans la mesure où cela s'applique, là où le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, la référence faite aux "associés" ou à "l'assemblée générale des associés" dans les Statuts est à interpréter comme une référence à "l'associé unique". Les résolutions de l'associé unique doivent être enregistrées par écrit.

Art. 18. Assemblée Générale annuelle. L'assemblée générale des associés, qui doit être tenue uniquement si la Société est composée de plus de vingt-cinq (25) associés, se déroulera au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin de chaque année, à 15h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales des associés. Le Conseil ou le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, ou les associés qui détiennent plus de la moitié (1/2) du capital social peuvent convoquer une autre assemblée générale des associés de la Société conformément aux exigences de la Loi.

Les assemblées générales des associés d'une manière générale, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger, uniquement si selon l'avis discrétionnaire du Conseil, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 20. Procédure. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par écrit, dans sa version originale ou sa copie, envoyé par fax ou par E-mail par le Conseil de gérance, l'auditeur, le cas échéant, ou les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société. Lorsqu'une assemblée générale d'associés doit être convoquée, une convocation écrite doit être envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale et devra préciser la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut désigner, par écrit, dans sa version originale ou sa copie, envoyé par fax ou par E-mail, un mandataire qui peut ne pas être associé pour le représenter à l'assemblée générale.

Le Conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Le Président, (le cas échéant) ou, en son absence, toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés doit présider l'assemblée générale. Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire. L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs. Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom de chaque associé, le nombre de parts sociales détenues et, si applicable, le nom du représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Art. 21. Vote. Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par (i) une majorité des associés en nombre (en termes quantitatifs) et (ii) représentant les trois-quarts (3/4) du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les associés doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

La nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements de ses associés peuvent être augmentées uniquement avec un accord unanime des associés.

Art. 22. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des décisions des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions de l'assemblée générale des associés peuvent être certifiés par le Président du Conseil de gérance pro tempore ou par deux Gérants quelconques.

Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de l'année de chaque année.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet au(x) commissaire(s) aux comptes pour révision (le cas échéant) et à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société doivent être affectés à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide comment les bénéfices restants seront affectés. Ces bénéfices pourront, totalement ou en partie, être utilisés pour apurer des pertes, le cas échéant, être mis dans la réserve, être reportés sur le prochain exercice fiscal ou être redistribués aux associés sous forme de dividende.

Art. 26. Acomptes sur dividendes. Le Conseil est autorisé d'accorder des acomptes sur dividendes, pourvu que des états financiers intérimaires aient été arrêtés qui prouvent que la Société dispose de fonds suffisants pour effectuer une telle distribution.

Partie VI. Dissolution et Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute conformément à une décision des associés, approuvée par le quorum et la majorité requis, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera réparti équitablement entre tous les associés.

Partie VII. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable, ainsi que tout accord fait entre les associés et la Société, le cas échéant, et qui peuvent compléter certaines provisions des présents Statuts.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été dressés,

Ruyi International Fashion (China) Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit et intégralement libéré par voie d'un apport en numéraire, quatorze mille neuf cent soixante-quinze (14.975) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune par un apport en numéraire d'un montant de quatorze mille neuf cent soixante-quinze euros (14.975,00 EUR). La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et témoigne de l'accomplissement de ces conditions.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2016.

Décisions de l'associé

L'associé unique mentionné ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, adopte immédiatement les résolutions suivantes:

A. Le nombre de Gérants de la Société est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants pour une durée indéterminée:

- M. QIU Yafu, né à Shandong, Chine, le 19 janvier 1958, avec son adresse professionnelle à Jining National Hi-Tech Industrial Development Zone, Jining, Shandong, People's Republic of China, en tant que Gérant de Classe A;

- Mme QIU Chenran, née à Shandong, Chine, le 19 janvier 1981, avec son adresse professionnelle à Jining National Hi-Tech Industrial Development Zone, Jining, Shandong, People's Republic of China.

- M. MEES Joost Anton, né à Delft, Pays-Bas, le 27 septembre 1978, avec son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe B; et

- M. De ZWART Johannes Laurens, né à la Haye, Pays-Bas, le 19 juin 1967, avec son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe B.

B. Le siège social de la Société sera établi au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cet acte est dressé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée à la première page du document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

La lecture du présent acte ayant été faite au(x) mandataire(s) de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure (respective), cette personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 2 mai 2016. Relation: DAC/2016/6558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016105791/582.

(160077921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Videbaek Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 134.177.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016104572/9.

(160075224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

LSF 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 205.610.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of April,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Mrs. Alexandra FUENTES, employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 April 2016.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1916 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSF 18 S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and

majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised in accordance with Article 179 of the Companies Act. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above, in witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinze avril,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Madame Alexandra FUENTES, employé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 avril 2016.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1916 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1916) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSF 18 S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé conformément à l'article 179 de la Loi de 1916. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1916.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1916.»

Souscription et libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, en foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 avril 2016. 2LAC/2016/8368. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016098384/382.

(160068702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Interreg Judo Cooperation, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 10.631.

5) Modification des statuts:

Suite à l'entrée d'un nouveau partenaire de projet et membre de l'a.s.b.l., le Judo-Verband Rheinland, les statuts de 'a.s.b.l. seront modifiés comme suit:

Art. 8. L'assemblée générale, les délégations et les membres. L'assemblée générale de l'a.s.b.l. Interreg Judo Cooperation est constituée de représentants désignés par chaque délégation en son sein, selon ses propres modalités.

La délégation luxembourgeoise, la délégation française et la délégation allemande disposent chacune du même nombre de voix quelle que soit l'évolution de la composition de l'a.s.b.l. Interreg Judo Cooperation.

Lors des votes, 18 voix sont comptabilisées, réparties comme suit entre les délégations et membres de l'a.s.b.l. Judo Interreg Grande Région:

au titre de la délégation française: 6 voix au total

	Nombre de voix	Nombre de représentants
Ligue Lorraine de Judo	6	6
au titre de la délégation luxembourgeoise: 6 voix au total		
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	6	6
au titre de la délégation allemande: 6 voix au total		
Judoverband Rheinland	Nombre de voix	Nombre de représentants
Saarländischer Judo-Bund	2	2
Judo-Verband Pfalz	2	2
Judoverband Rheinland	2	2

Il est décidé à l'unanimité que le nombre de délégués au sein du bureau est maintenu à trois par délégation ayant le droit de vote. Chaque délégation a, par contre, la possibilité de venir avec plus de représentants, dont trois avec un droit de vote.

Membres adhérents:

L'a.s.b.l. Interreg Judo Cooperation pourra, sur délibération de son assemblée générale, autoriser l'adhésion d'un nouveau membre, une fédération de judo ayant une voix délibérative suivant les modalités définies à l'article 25 des présents statuts. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2016, le Judo-Verband Pfalz e.V. devient Membre adhérent. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2016, le Judoverband Rheinland e.V. devient Membre adhérent.

Le Conseil d'Administration de l'Interreg Judo Cooperation

Charles Stelmes / Jean-Louis Duvergey / Baronsky Thomas / Andreas Kolbig
Président / Vice-Président / Vice-Président / Vice-Président

Référence de publication: 2016116189/41.

(160090271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

Sapira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 117.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105343/9.

(160076231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Scala International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 19.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105345/9.

(160076259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Securinov S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 147.273.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105348/9.

(160076771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.
